



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 20 mars 2013 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,  
M. Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,  
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac,  
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,  
M. Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux,  
M. Marc-André Léger, maire de la ville de L'Île-Cadieus,  
Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot,  
Mme Gaëtane Legault, maire de la municipalité de Saint-Zotique.

Sont également présents messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, et Raymond Malo, directeur général adjoint, ainsi que mesdames Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux, et Nadine Ethier, directrice des opérations.

Sont absents madame Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et monsieur Simon Bellemare, directeur des ressources humaines et du développement social durable.

### 1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 13-03-20-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h.

Proposition adoptée.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 13-03-20-02

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

#### 3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2013 : ADOPTION

CA 13-03-20-03

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.

### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.



## 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

#### 5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 13-03-20-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu d'adopter la liste MRC 13-03-20.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-03-20, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

### 5.1.2. ACHATS

#### 5.1.2.1. RÉVISION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET TECHNOLOGIQUE DU SERVICE DE LA GÉOMATIQUE : PRÉSENTATION DE MONSIEUR CÉDRIC MARCEAU

Monsieur le préfet accueille monsieur Cédric Marceau, spécialiste en géomatique, pour présenter aux membres le projet de révision de la structure organisationnelle et technologique du service de la géomatique.

#### 5.1.2.2. RÉVISION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET TECHNOLOGIQUE DU SERVICE DE LA GÉOMATIQUE : OCTROI D'UN MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le service de la géomatique doit faire face à un environnement plus complexe et que son mandat s'est élargi avec le service aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation technologique du service date de 2004;

CONSIDÉRANT les évolutions technologiques depuis cette date;

CONSIDÉRANT les problèmes auxquels le service doit faire face;

CONSIDÉRANT l'importance d'exploiter au mieux les données gérées par le service;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-03-20-05

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu d'octroyer un mandat pour une analyse de stratégie d'optimisation du service de la géomatique au Centre de géomatique du Québec pour la somme de vingt-quatre-mille-sept-cent-dix dollars et soixante-neuf cents (24 710,69 \$) incluant les taxes.

Proposition adoptée.



**5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS**

**5.1.3.1. LES ENCHANTEURS INC. : CONCERT DE FIN DE SAISON : DEMANDE DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT l'analyse favorable de la demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 70100 970;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu d'**octroyer** une subvention de cinq-cents dollars (500 \$) pour le projet de concert de fin de saison les 22-23 et 24 mars 2013 de l'organisme *Les Enchanteurs inc.*

Proposition adoptée.

**5.1.3.2. LES AMIS DU PINCEAU ET DES ARTS VISUELS : EXPO-CONCOURS 2013 « FENÊTRE SUR LE FUTUR » : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt, quitte son siège à 14 h 48.

CONSIDÉRANT l'analyse favorable de la demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 70100 970;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu d'**octroyer** une subvention de trois-cent-cinquante dollars (350 \$) pour le projet Expo-Concours 2013 « Fenêtre sur le futur » de l'organisme *Les Amis du Pinceau et des Arts Visuels de Pincourt*.

Proposition adoptée.

Monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt, reprend son siège à 14 h 50.

**5.1.3.3. COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le directeur général rappelle la demande de subvention du Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent. Celle-ci ne cadre pas avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion.

Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande de subvention.

**5.1.3.4. PROJET JEUNES LEADERS VAUDREUIL-SOULANGES : DEMANDE DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT l'analyse favorable de la demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 59000 447;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-03-20-06

CA 13-03-20-07



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

CA 13-03-20-08

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'octroyer** une subvention de trois-mille dollars (3 000 \$) à l'organisme *Projet Jeunes Leaders Vaudreuil-Soulanges*.

Proposition adoptée.

**5.2. GREFFE ET LÉGISLATION**

**5.2.1. ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SITUÉ À VAUDREUIL-DORION**

**5.2.1.1. ENTENTES AVEC LAURENTIDE RE/SOURCES : AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT le début des activités des opérations, prévu au printemps 2013, de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a octroyé un contrat pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et que ces ententes sont complémentaires à ce service;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Laurentide Re/sources aux fins d'effectuer la collecte, le transport et la récupération des matières suivantes recueillies à l'écocentre de la MRC :

- Peintures usées et leurs contenants;
- Huiles et filtres usagés ainsi que les contenants d'huile ou de fluide;
- Piles et batteries;
- Lampes au mercure;

CONSIDÉRANT QUE ce service n'engendrera pas de coût à la MRC pour les produits visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r. 40.1);

CONSIDÉRANT QUE pour les produits non visés par ce règlement les crédits sont disponibles à même le poste budgétaire 02 45405 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-03-20-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer les ententes avec la firme *Laurentide Re/sources* pour le transport et le recyclage des peintures, piles, lampes au mercure, huiles et filtres usagés ainsi que des contenants d'huile ou de fluide.

Proposition adoptée.

**5.2.1.2. COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES AVEC ARPE-QUÉBEC : CONFIRMATION**

CONSIDÉRANT le début des activités des opérations, prévu au printemps 2013, de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre deviendra un point de dépôt officiel pour le secteur résidentiel de l'organisme mandaté par RECYC-QUÉBEC, soit ARPE-Québec (Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec)



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

pour la mise œuvre du programme de récupération des produits électroniques au Québec, et ce, conformément au courriel reçu de l'organisme en date du 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme assumera la collecte, le transport et la valorisation des produits électroniques amassés à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE ce service n'engendrera pas de coût à la MRC pour les produits visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r. 40.1);

CONSIDÉRANT QUE pour les produits non visés par ce règlement les crédits sont disponibles à même le poste budgétaire 02 45405 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-03-20-10

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **confirme** que l'écocentre situé à Vaudreuil-Dorion fasse partie du réseau des dépôts de *ARPE-Québec* (Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec).

Proposition adoptée.

### 5.2.1.3. ENTENTE POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DES PNEUS CONFORMES AVEC RECYC-QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le début des activités des opérations, prévu au printemps 2013, de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE ce service n'engendrera pas de coût à la MRC pour les produits visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r. 40.1);

POUR CES MOTIFS,

CA 13-03-20-11

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer une entente avec *RECYC-QUÉBEC* pour la collecte, le transport et la valorisation des pneus conformes.

Proposition adoptée.

### 5.3. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.

### 6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

### 7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.



## **8. SÉCURITÉ**

### **8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

### **8.2. SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

### **8.3. SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

## **9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

## **10. ENVIRONNEMENT**

### **10.1. COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.

### **10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

### **10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

#### **11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ**

##### **11.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES CÈDRES : RÈGLEMENTS NUMÉROS 305-18-2008, 306-4-2013 ET 345-1-2013**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 305-18-2008 de la municipalité des Cèdres a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 305-2008 afin de créer les zones C-7 et C-8 et de limiter le nombre de logements dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 306-4-2013 de la municipalité des Cèdres a pour objet la modification du Règlement de construction numéro 306-2008 afin de modifier des dispositions sur les fondations et les branchements à l'égout;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 345-1-2013 de la municipalité des Cèdres a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 345-2012 afin d'intégrer des dispositions sur la tarification et les conditions d'émission des permis;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 305-18-2008, 306-4-2013 et 345-1-2013 de la municipalité des Cèdres indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

CA 13-03-20-12

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 305-18-2008, 306-4-2013 et 345-1-2013 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

**11.1.1.2. VILLE DE L'ÎLE-PERROT : RÈGLEMENT NUMÉRO 620-2**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 620-2 de la ville de L'Île-Perrot a pour objet la modification du Règlement numéro 620 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter des objectifs et des critères pour la zone H-98;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 620-2 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-03-20-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 620-2 de la ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

**11.1.1.3. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1270-43**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-43 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement numéro 1270 sur le plan d'urbanisme afin de modifier l'affectation du sol pour le lot 3 743 808;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1270-43 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-03-20-14

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1270-43 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

**12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Aucun sujet traité.

**13. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)**

Aucun sujet traité.



## 14. DÉVELOPPEMENT

### 14.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### 14.1.1. PÔLE LOGISTIQUE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la région de Vaudreuil-Soulanges est située à quelques minutes (4 km) à l'ouest de Montréal et qu'elle occupe une position géographique stratégique qui en fait un passage obligé reliant l'est et l'ouest du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la région de Vaudreuil-Soulanges est la principale porte d'entrée pour les personnes et les marchandises en provenance de l'ouest, tout comme la route d'exportation pour les marchandises et le déplacement des personnes du Québec et de l'Est canadien;

CONSIDÉRANT QUE 80 % des échanges commerciaux par voies terrestres du Québec avec le reste de l'Amérique du Nord transitent par Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les plus grands partenaires économiques du Québec sont l'Ontario et la Nouvelle-Angleterre;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 30 constitue une importante voie de contournement de la région de Montréal et que sa jonction avec les autoroutes 20 et 40 sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges permet un accès facile pour joindre les principaux partenaires d'affaires en Ontario et aux États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE la région est desservie par deux sociétés nationales ferroviaires majeures, soit le Canadien National (CN) et le Canadien Pacifique (CP) menant aux grands centres économiques de l'Amérique du Nord (est-ouest et nord-sud, Canada, USA, Mexique), incluant une connexion avec CSX;

CONSIDÉRANT QUE le Port de Montréal, qui est la première zone portuaire intermodale la plus importante de la côte est du Canada, est situé à seulement 50 kilomètres de la région de Vaudreuil-Soulanges, qu'il est ouvert toute l'année et se trouve à 1 600 kilomètres à l'intérieur du continent sur l'une des plus grandes voies navigables au monde, le fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Port de Valleyfield est la porte d'accès intermodale des Grands Lacs, situé à 15 kilomètres au sud de Vaudreuil-Soulanges et qu'il est le seul port canadien donnant un accès direct à la voie ferroviaire CSX vers les États-Unis, en plus d'être le premier port du Québec à utiliser le transport de marchandises par barges à fond plat;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport de Montréal est un leader au Québec en transport industriel, englobant des centres de denrées périssables et des fournisseurs logistiques et qu'il est situé à moins de 25 kilomètres à l'est de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la région a décidé d'une approche proactive avec la création d'un comité sur la Porte continentale ayant comme mandat d'étudier et d'analyser le dossier de la Porte continentale et du corridor de commerce Ontario-Québec dans le but de créer un pôle logistique sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE des élus de la MRC ont participé à cinq (5) séminaires organisés par l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal portant sur l'organisation du transport logistique dans une perspective de développement économique durable;

CONSIDÉRANT QU'une première mission a eu lieu en Europe avec des maires de la MRC et deux représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en juin 2010 afin de voir comment les activités logistiques



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

étaient planifiées dans plusieurs régions européennes et surtout d'avoir un concept intégrateur pour la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième mission a eu lieu en octobre 2010 pour voir les effets d'un pôle logistique sur les milieux adjacents (de type rural) au milieu récepteur;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme PODEL (Pôle de développement et d'excellence en logistique) est composé de membres issus du milieu des affaires (Pival International, CAT Transport, GENCO...), du milieu scolaire (Collège de Valleyfield, Commission scolaire des Trois-Lacs), de représentants du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, du Canadien Pacifique, du Canadien National ainsi que du Port de Valleyfield et qu'il a été créé dans le but de réunir les principaux intervenants pour définir une vision stratégique du développement du transport logistique à valeur ajoutée sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges et créer une zone d'excellence en matière de transport intermodal à valeur ajoutée pour l'est du Canada;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour mission de promouvoir le développement du transport logistique à valeur ajoutée sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges et d'identifier, et possiblement de mettre en place un mode de gouvernance visant la mise en place du pôle en association avec les entreprises du secteur concerné;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges est le seul CLD membre actif de NASCO (North American Super Corridor Association) et qu'il participe à leurs activités depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE la région de Vaudreuil-Soulanges comprend 23 municipalités réparties sur 855 km<sup>2</sup> et que 11 d'entre elles sont des municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), démontrant l'étroite liaison des activités économiques;

CONSIDÉRANT QUE la région dénombrait 145 000 habitants en 2013, une augmentation de près de 22 % en 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la CMM prévoit que la région de Vaudreuil-Soulanges connaîtra une croissance des ménages de 67 % d'ici 2031;

CONSIDÉRANT QUE la région compte plus de 100 entreprises en transport et en logistique;

CONSIDÉRANT QUE la région possède 1,5 million de mètres carrés d'entrepôts réfrigérés et frigorifiques;

CONSIDÉRANT QUE la région est un modèle par l'harmonisation de l'utilisation du territoire (sauvegarde des meilleures terres et du couvert forestier), prévoyant les impacts sur la production agricole et les bassins versants et finalement valorisant une qualité de vie enviable pour ses résidents;

CONSIDÉRANT QU'on pourra réduire l'impact sur les producteurs agricoles qui désirent poursuivre leurs activités en leur proposant une nouvelle localisation sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les élus entendent faire de la région de Vaudreuil-Soulanges un modèle unique d'occupation du territoire, afin d'optimiser l'utilisation de l'espace, dans une perspective de développement durable et aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire dans le respect du projet du Plan métropolitain;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT l'urgence de positionnement du gouvernement du Québec pour l'implantation d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges, puisque de nombreuses entreprises se sont montrées intéressées à s'implanter dans un tel pôle;

CONSIDÉRANT l'urgence d'offrir à Investissement Québec et Montréal International un site concurrentiel à ceux des autres provinces canadiennes et des États-Unis sur le corridor de commerce, soit un centre intermodal de calibre international;

CONSIDÉRANT l'urgence de positionnement du gouvernement du Québec pour l'implantation d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges puisque nous sommes en compétition avec la zone logistique ontarienne et que nous avons déjà perdu une entreprise majeure au profit de Cornwall, le projet de logistique du géant américain Target (600 emplois directs, 250 millions d'investissements, des effets indirects et induits nombreux), ce dernier ayant retenu de se localiser à Cornwall, vu l'absence d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'urgence de positionnement du gouvernement du Québec pour l'implantation d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges puisqu'un tel pôle permettrait de mettre en place les principes de développement durable du transport vert;

CONSIDÉRANT l'urgence de positionnement du gouvernement du Québec pour l'implantation d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges pour la création de richesse et d'emplois ainsi qu'un positionnement mondial en logistique de notre province;

CONSIDÉRANT l'urgence de positionnement du gouvernement du Québec pour l'implantation d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges puisque des investissements de partenaires majeurs, dont le Canadien Pacifique (CP), sont mis en attente, faute d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'urgence de positionnement du gouvernement du Québec pour l'implantation d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges puisque ce pôle va permettre la concrétisation des principes d'attractivité et de compétitivité, de même de ceux du développement durable, du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-03-20-15

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu de demander à la Première Ministre du Québec, madame Pauline Marois, de faire les démarches nécessaires afin que le Pôle logistique soit implanté le plus rapidement possible sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

**qu'une copie de cette résolution soit envoyée** au ministre des Finances et de l'Économie, monsieur Nicolas Marceau, à la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, madame Élane Zakaib, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, au député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, ainsi qu'à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois.

Proposition adoptée.



## 14.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

## 15. CULTURE

### 15.1. PROJET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA MRC : PRÉSENTATION DE MADAME NADINE MALTAIS

Monsieur le préfet accueille mesdames Nadine Maltais, agente de développement culturel et social de la MRC, et Edith Prigent, chargée de projets pour le musée régional de Vaudreuil-Soulanges, pour présenter aux membres le projet d'inventaire du patrimoine culturel.

### 15.2. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA CELLULE RÉGIONALE D'EXPERTISE EN MUSÉOLOGIE (CREM) DE LA MONTÉRÉGIE POUR LE RÉSEAU MONTMUSÉE : APPUI

CONSIDÉRANT la politique culturelle régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la Cellule régionale d'expertise en muséologie (CREM) de la Montérégie contribue au développement et à la mise en commun de connaissances et de savoir-faire en muséologie ainsi que dans différents domaines connexes;

CONSIDÉRANT QUE la CREM de la Montérégie a généré et soutenu la réalisation d'un ensemble d'actions concrètes et concertées permettant une optimisation des ressources déjà en place ainsi que le développement de services et d'activités bien adaptés aux besoins des institutions muséales en région soit :

- Positionner les institutions au regard d'offre aux clientèles scolaires;
- Positionner les institutions au regard d'offre aux clientèles aînées;
- Positionnement stratégique dans le paysage touristique et culturel;
- Mettre en valeur et diffusion des collections;

CONSIDÉRANT le bilan positif des activités de la CREM de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE la CREM de la Montérégie regroupe actuellement 16 musées répartis dans toute la Montérégie, dont le musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui est l'un des membres actifs de l'organisme;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'appuyer** la demande de renouvellement de la Cellule régionale d'expertise en muséologie (CREM) de la Montérégie pour le réseau Montmusée auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Proposition adoptée.

## 16. AFFAIRES NOUVELLES

### 16.1. CÉGEP DE VALLEYFIELD : DEMANDE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

CA 13-03-20-16



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

**17. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

Monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt, quitte son siège à 15 h 47.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Monsieur Crevier demande des informations concernant le site Internet de la MRC ainsi que sur le mode de fonctionnement des comités de la politique de développement social durable de la MRC.

**19. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 13-03-20-17

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon** et madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par résolu **que** la séance **soit levée** à 15 h 50.

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier